

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 52 du 21 décembre 2017

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 10

DÉCISION N° 5369/ARM/DCSCA/SDM/FIN

modifiant la décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 8 décembre 2017

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « finances »*.

DÉCISION N° 5369/ARM/DCSCA/SDM/FIN modifiant la décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 8 décembre 2017

NOR A R M E 1 7 5 2 4 0 5 S

Précédent Modificatif :

Décision n° 5304/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 25 octobre 2016 (BOC n° 49 du 27 octobre 2016, texte 2).

Texte modifié :

Décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 (BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 4 ; BOEM 410.2.9).

Référence de publication : BOC n° 52 du 21 décembre 2017, texte 10.

La ministre des armées,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'instruction n° 11370/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 5 juin 2015 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense ;

Vu l'instruction n° 596/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mai 2017 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées ;

Vu la décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 modifiée, fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure ;

Vu la décision n° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 modifiée, prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires,

Décide :

La décision n° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 octobre 2015 est modifiée comme suit :

Art 1^{er}. À l'article 2.

Au lieu de :

« La trésorerie militaire dénommée SANGARIS est rattachée, à compter du 1^{er} novembre 2016, à l'organe liquidateur temporaire (OLT) de la direction du commissariat (DIRCOM) de l'opération SANGARIS, dont l'ordonnateur est le centre interarmées d'administration des opérations (CIAO) » ;

Lire :

« La trésorerie militaire dénommée SANGARIS, rattachée à l'organe liquidateur temporaire (OLT) de la direction du commissariat (DIRCOM) de l'opération SANGARIS et dont l'ordonnateur est le centre interarmées d'administration des opérations (CIAO), est dissoute. ».

Art. 2. Dans l'annexe. « **LISTE DES FORMATIONS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE DOTEES D'UNE TRÉSORERIE MILITAIRE.** ».

Remplacer le tableau par le tableau ci-dessous :

«

FORMATION.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR.	CLASSIFICATION.
DET AIR SAFAWI-H5.	CHAMMAL.	Centre interarmées d'administration des opérations (CIAO).	Complexe.
Direction du commissariat en opération extérieure (DIRCOM) DAMAN.	DAMAN.	DIRCOM DAMAN.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	EPERVIER.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	EPERVIER 2.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	SAHEL 3.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.

».

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
sous-directeur « métiers »,*

Christian PITIOT.